



Lycée V. Duruy
Mont de Marsan

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ACADÉMIE DE BORDEAUX
RÉGION AQUITAINE

CONSEIL D'ADMINISTRATION du 28 avril 2011

Le présent procès verbal
compte 28 pages, annexes
comprises

La séance est ouverte à 18 h 05.

Le quorum est atteint avec 19 membres présents sur 29 (annexe 1).

L'ordre du jour est adopté (annexe 2).

Le procès-verbal de la séance du 2 décembre est adopté après les deux corrections suivantes :

- Dans le document PPMS joint en annexe, le numéro de téléphone du service des eaux est erroné : il convient de lire : 05.58.85.73.07
- Au paragraphe 2.2 il convient de rajouter un 4^o point de discussion : il est apparu qu'il manquait, pour les classes de 1^o L une demi-heure de possibilité de travail à effectifs allégés. Ce point sera repris dans le courant du conseil, puisque ce sujet est à nouveau à l'ordre du jour.

Mlle BEZELGA sera secrétaire de séance.

1. Compte financier 2010.

M. LAFORIE, agent comptable, présente le document figurant en annexe 3.

Il rappelle que, présenté à partir du budget initial dans lequel ont été intégrées les décisions budgétaires modificatives, ce document retrace le résultat définitif de l'exercice précédent.

Au cours de cette présentation divers points particuliers attirent l'attention :

- les dépenses de viabilisation ont augmenté de 16 % alors qu'en parallèle la subvention de fonctionnement diminuait de 4.6 %. Cet écart devient inquiétant : il est nécessaire que chacun à son niveau soit vigilant sur ce type de dépenses (chauffage à ne pas utiliser inutilement, électricité à éteindre, robinets à fermer, ...),
- La facturation au collège de la part lui revenant des dépenses communes est fixée par une convention, mais est aussi liée à la budgétisation par le collège d'une somme suffisante. La facture ne peut être calculée que trop tardivement pour qu'une modification au budget soit adoptée si le montant initialement budgété est insuffisant. La facture réelle sera présentée en 2011 au collège, charge à lui de faire le nécessaire pour pouvoir l'honorer.
- Le résultat présente un solde négatif d'environ 27.000 € sur le service général (et le J1) et de 13.000 € sur le service annexe d'hébergement et un léger excédent de 500,00 € sur l'enseignement technique (J1). Le Proviseur signale qu'il n'est pas inquiet par cette situation : les réserves avaient augmenté au cours des trois années précédentes. Il reste une marge de manœuvre très satisfaisante pour continuer à conduire des projets. Par contre, il ne faudrait pas que ces réserves servent à payer du fonctionnement
- L'avenir du matériel acheté récemment pour la classe de MPSI qui sera fermée à la rentrée prochaine est évoqué : une grande partie pourra être réutilisée en secondaire et, au cas où une ouverture de classe de type ATS serait possible un jour, les frais d'équipement en seraient considérablement réduits.

Le compte financier est adopté par un vote unanime.

2. Point sur les travaux financés par la Région

Le Proviseur présente ensuite l'état d'avancement des travaux votés par ou demandés à la Région. Ces travaux sont confiés au mandataire, la SATEL.

2.1 Centrale incendie :

Voté : 12.000 € pour étude.

Le maître d'œuvre est désigné. L'étude sera faite très prochainement.

Une demande de 100.000 € a été faite par la SATEL à la Région pour une mise à niveau complète du système, qui, s'il est conforme et validé par la commission de sécurité n'en est pas moins ancien et nécessite fréquemment d'onéreuses réparations.

Travaux probablement terminés fin d'année civile.

2.2 Réfection du réseau d'eau chaude de l'internat (prévention de la légionellose)

Voté : 100.000 € (février 2009)

Maître d'œuvre désigné.

Travaux prévus cet été, enveloppe probablement insuffisante.

2.3 Réfection des sols des sanitaires de l'internat

Voté : 50.000 € (février 2009)

Le maître d'œuvre est désigné.

Travaux à faire postérieurement au point 2.

2.4 Réfection des menuiseries extérieures

Première tranche de 250.000 € votée en février 2008 : terminée depuis février 2011, à la satisfaction générale.

Deuxième tranche : 200.000 € votés en février 2009.

Réponses à l'appel d'offres reçues.

Travaux prévus rentrée scolaire.

A l'issue de cette tranche toutes les fenêtres (classes, internat et appartements) auront été refaites.

2.5 Portails d'entrée

Demande de motorisation et consolidation des portails.

Voté : 10.000 € février 2009

Réponses à l'appel d'offres reçues.

Travaux prévus avant la fin de l'année scolaire.

2.6 Salle média-langues

Voté pour les travaux 15.000 € en février 2010.

Subvention (25.000 €) pour le matériel reçue.

Plans faits.

En attente de l'architecte qui doit lancer les travaux.

Terminé pour la rentrée 2011.

2.7 Chapelle

Voté 15.000 € en janvier 2010 pour une pré-étude, faite

Budget d'environ 800.000 € à obtenir ...

2.8 Peintures résidence lycéenne

Voté 50.000 € en janvier 2010.

Concerne foyer et dortoirs

Appel d'offre pour la maîtrise d'œuvre en cours

2.9 Changement des portes RdC bâtiment C1.

En attente de décision de financement : devis fait pour ces portes (niveau hall à casiers) qui tombent !

M. DRÛ, représentant des personnels, évoque une possibilité pour l'utilisation de la chapelle : en confier la « gérance » à une association, le foyer par exemple afin d'utiliser au plus vite et au mieux cette magnifique surface. Cette hypothèse mérite étude, mais les premières remarques de l'assemblée font apparaître les difficultés suivantes à prévoir :

Problèmes de sécurité (unités de sortie en très petit nombre, limitant la capacité)

Absence de chauffage

Fin de la demande de transformation « définitive » : utilisée sans travaux, il est probable que cette salle n'en bénéficierait plus, même si les conditions étaient alors assez précaires

3. Equipes mutualisées lingerie et espaces verts

A la convocation du présent conseil étaient joints, pour information, les documents transmis par les services du Conseil Régional concernant un projet de création d'équipes mutualisées.

Le Proviseur annonce que depuis cette transmission, et bien que ce projet semble urgent dans l'esprit de son concepteur, une modification importante a été annoncée : les 2 établissements d'Aire sur Adour seraient également concernés et un poste de plus, le « jardinier » d'Aire sur Adour » serait ajouté aux ressources humaines.

Le Proviseur demande donc au Conseil l'autorisation de signer les éventuels documents nécessaires à la mise en place de ces structures (chartes, sortie d'inventaire de matériels, ...)

Le débat est engagé par une intervention de M. DRÛ qui déclare parler au nom des personnels enseignants et de service, qui se sont réunis. Tous sont très attachés à la notion de présence, qui correspond à des besoins réels au sein des établissements. Les personnels sont opposés à cette « déconcentration » qui ferait perdre un service de proximité et des réponses immédiates à des questions urgentes. L'ajout d'Aire sur l'Adour au projet lui semble « surréaliste », au vu des distances et du temps nécessaire pour les déplacements. En conclusion, il demande que cette question soit soumise à un vote à bulletins secrets.

M. FAYEMENDY évoque l'expérience de l'ELIB : dans un premier temps le service nouveau (ce qui ne serait pas le cas avec l'actuel projet) a paru apporter un plus. Maintenant que le système est rodé, les questions apparaissent : n'avoir qu'une adresse mail pour appeler et voir les agents une fois de temps en temps conduit parfois à l'inverse de la solution recherchée : on fait de plus en plus appel au professeur ressource, qui, lui, est présent. Cette proximité est précieuse.

Mme SAUBAIGNÉ, représentante des personnels, intervient pour évoquer

la non fiabilité des matériels ainsi récupérés : les machines de lingerie de chaque établissement ne sont pas calibrées pour une telle quantité de travail et ne dureront pas, alors qu'aucun investissement n'est prévu dans un premier temps

les difficultés de mise en place : quantité importante de linge à acheter puisque les rotations ne seront pas quotidiennes, difficultés pour marquer le linge pour être opérationnel à la rentrée

les problèmes d'affectation des personnels

M. TORTIGUE, représentant de la commune, demande quel est le but de cette opération. M. DRÛ lit en réponse l'objet figurant dans le préambule des chartes. Le langage n'apparaît pas très concret à certains qui évoquent la possibilité, à moyen terme, de réductions de personnels.

Le Proviseur précise qu'en ce qui concerne les matériels de jardinage, ils resteraient dans l'établissement mais seraient réservés à l'usage exclusif de l'équipe. Par ailleurs il est fait remarquer par les personnels que de nombreuses missions liées aux espaces verts et aux autres espaces extérieurs ne sont pas couvertes.

Le Proviseur propose au CA de se prononcer sur la question suivante :

« Approuvez vous le principe de la participation du lycée aux équipes mutualisées lingerie et espaces verts et en conséquence donnez vous au chef d'établissement l'autorisation de signer les documents afférents ? »

Le vote se déroule donc à bulletins secrets et donne le résultat suivant :

OUI : 0 ABSTENTIONS : 2 NON : 17.

Il reviendra donc, sauf changement, au Conseil Régional, s'il veut poursuivre cette opération, de faire en sorte que la signature du chef d'établissement ne soit pas nécessaire.

4. Utilisation des moyens pédagogiques

M. TORTIGUE présente ses excuses à l'assemblée qu'il doit quitter. Le quorum reste atteint, avec 18 membres présents après son départ.

LE CA de mars ayant fourni un avis défavorable à la proposition de répartition des heures attribuées dans le cadre de l'autonomie de l'établissement pour travailler à effectifs allégés et à la proposition de répartition des heures - poste, la nouvelle réglementation impose une deuxième consultation des instances dans un délai de 10 jours, délai qui n'a pu être tenu en fonction de la période de congés scolaires.

Le conseil pédagogique et la commission permanente, réunis respectivement les 31 mars et 4 avril ont fourni un travail qui conduit aux propositions suivantes :

4.1 Effectifs allégés

Un calcul sur la répartition des élèves de S entre spécialistes SVT et SI permet de faire une hypothèse de diminution de consommation pour les TPE et SVT. Ces heures peuvent ainsi être utilisées pour proposer, par rapport à la première mouture, une heure aux langues vivantes

En classe de 1° L il convient d'ajouter les dédoublements en enseignement scientifique, omis dans la version précédente.

Le tableau suivant est alors obtenu :

Classe	2°	1°L	1° ES	1° S		total	2°	1°L - ES	1° S
Physique	1.5	0.75	0.75	1.5			12	2.25	4.5
SVT	1.5	0.75	0.75	1.5			12	2.25	3
Maths	1			1			8		3
Français	1	1	1	1			8	3	3
LV1	1	1	1	0.5			8	3	2
LV2	1	1	1	0.5			8	3	2
Explorat	1						13		
TPE		1	1	1				4	2
ECJS	0.5	0.5	0.5	0.5			4	1.5	1.5
SES			1					1	
HG				0.5					1.5
AP	2	2	2	2			16	6	6
Total	10.5	8	9	10			89	26	28.5

La partie gauche « classe » traduit les propositions d'heures à effectifs allégés vécues par un élève en fonction de sa classe.

La partie droite traduit la consommation pour l'établissement, en tenant compte :

Pour les classes de seconde, des prévisions d'effectifs dans les différents enseignements d'exploration

Pour les classes de 1°, des regroupements sur les parties communes des programmes. La structure prévisionnelle est donc de 3 classes de 1° S, dont 1 (ou 2 demies) sans SVT, un regroupement des L et ES dans trois classes : une L, une ES, une mixte.

Le Proviseur fait remarquer le gros effort fait pour ces dédoublements : grâce à une prise en compte de diverses spécificités, à des regroupements, il est possible de dépasser la dotation prévue, qui est de 8 h par classe de seconde, 7 par 1^o L et ES, 9 par 1^oS.

Le vote donne le résultat suivant

POUR : 5 ABSTENTIONS : 13 CONTRE : 0.

4.2 TRMD

Le Proviseur explique ensuite que les modifications apportées au projet initial sont assez minimes pour ne pas avoir de conséquences sur les postes, mais conduiront à des ajustements en supplémentaires. En partant de l'hypothèse que tous les personnels titulaires de leur poste restent en place, sauf départ en retraite, il propose les ajustements suivants :

Lettres classiques : Remplacement de Mme GARDERA par un poste complet

Lettres modernes : création d'un BMMP de 6 h (BMP = bloc de moyens provisoires)

Espagnol : maintien du poste actuellement occupé par un stagiaire et création d'un BMP de 12h

Maths : remplacement de M. CHILLA (actuellement à temps partiel) par un BMP de 9 h

Philosophie : création d'un BMP de 12 h

HG : création d'un BMP de 9 h

SVT : maintien du BMP de 9 h

STG : maintien des 2 postes des personnels partant en retraite (M. RIEZ et Mme MOREAU)

Cette répartition est soumise au vote :

POUR : 6 ABSTENTIONS : 12 CONTRE : 0.

Elle est donc adoptée, comme la précédente.

5. Décision budgétaire modificative

L'intendant présente le projet de décision budgétaire modificative 3 (annexe 4).

Cette DBM est votée à l'unanimité.

6. Contrats

3 projets de contrats sont ensuite présentés au CA

Modification au contrat de maintenance frigorifique pour le service de restauration : insertion dans le contrat actuel d'une clause d'astreinte, permettant au lycée de faire appel au titulaire du marché en cas de panne pendant le week-end et jours fériés.

Contrat pour procéder à l'éradication des cafards dans les mêmes services.

Ces deux contrats sont adoptés à l'unanimité.

Contrat de photocopieurs.

L'appel d'offres à permis à 3 sociétés de répondre. La demande est le maintien du parc actuel, avec une modification : l'appareil du secrétariat administratif pourra faire les photocopies couleurs.

Un état comparatif des trois offres était joint à la convocation et figure en annexe 5.

Le débat faire émerger les points suivants :

La société CDF propose les mêmes prestations que les deux autres sociétés, pour un coût nettement plus élevé.

La société la moins disante propose un service différent sur le photocopieur couleurs : absence d la possibilité de limiter la couleur par la mise en place d'un code spécifique.

Par ailleurs la société SEB Bureautique propose un contrat plus cher de 498 euros par an, mais offre un service après-vente connu et très satisfaisant. L'écart de tarif ne semble pas justifier de prendre le risque d'un nouveau service de réparation et d'avoir les inconvénients d'une transition au moment où le service doit être parfait, puisque cela coïncide avec les examens.

Il est donc décidé à l'unanimité de considérer la société SEB comme la mieux disante.

7. Sorties et voyage

Le proviseur présente ensuite le programme des sorties nouvellement programmées :

- Commissariat à l'énergie atomique au Barp le 16 juin pour les MPST
- Bordeaux le 3 mai pour les 2° SI + CIT : concours « course en cours »
- Eventuellement 18/5 pour les mêmes si la sélection du 3 est positive (prise en charge par l'organisation pour ces deux déplacements)
- Vallée d'Ossau le 26/5 (1°s1 et s2) et le 10/6 (1°S3) pour les élèves de SVT dans le cadre de l'enseignement obligatoire de géologie
- Parentis et Villeneuve de Marsan le 7 juin pour les 2° E : énergies locales
- Musée des Beaux Arts et Centre d'art contemporain de Bordeaux le 19/5 pour les 2° option création artistique
- 26/5 Marquèze pour les 1° ES2, projet « métamorphoses du paysage landais ».
-

Toutes ces sorties seront gratuites pour les élèves.

Voyages et ou sorties facultatives avec versement d'une contribution des élèves participant :

- Musée des Beaux Arts et Centre d'art contemporain de Bordeaux le 19/5 pour les 2° option création artistique : mont maximal demandé aux élèves 10,00 € ;
- Voyage : Futuroscope pour les élèves de 1° STG : 1 à 2 jours à définir en juin, participation maximale des familles allant de 50,00 € (si voy. 1 jour) à 100,00 € (2 jours).

Toutes ces sorties et le voyage reçoivent un avis favorable unanime du conseil.

8. Dons

M. LAFORIE donne la liste d'une série de dons potentiels afin de recevoir l'agrément du Conseil pour les percevoir :

- Pour le projet théâtre 500€ offerts par l'association des anciens élèves.

A cette occasion le Proviseur remercie particulièrement Maître NOURY, Président et membre du Conseil.

- Pour la sortie au Pic du Midi des élèves de 2° MPS de la classe de M. WICQUART : 180 € offerts par le FSE

- Pour le voyage en Europe de l'Est organisé par M. FRICOT, un total de 12.025 € se décomposant comme suit :

- 300 € Société Bois et Services
- 2.000 € : Fondation Shoah
- 2.200 € Club UNESCO
- 100 € M. Jacques CHAURIN
- 25 € M. Jean NOMPEIX
- 2.300 € Fondation Maginot
- 150 € Société d'entraide de la Légion d'honneur
- 400 € Association départementale des PG CATM
- 300 € Union nationale des Combattants des Landes
- 150 € Association nationale de l'ordre du mérite
- 1.500 € Souvenir français
- 100 € ANACR
- 500 € ONAC - DMPA (Ministère de la Défense)
- 2.000 € Association pour l'Enseignement de la Résistance Intérieure

Le conseil fournit un vote unanime pour recevoir ces dons et remercie les donateurs.

9. Projets pédagogiques

9.1 Projet innovant

Le Proviseur présente un projet de projet destiné à favoriser l'accueil des élèves de seconde et à servir d'appui au travail du premier trimestre : à partir d'une visite au Centre Jean Rostand de POUYDESSEAUX, la cohésion de classe sera facilitée dès le premier jour de l'année et les observations faites sur place serviront de trame à des travaux dont le thème se retrouvera dans diverses disciplines. Ce projet a été mis en œuvre cette année et sa reconduction est donc envisagée, avec, cette fois, présentation au Fonds Académique d'Innovation.

Accord unanime pour cette présentation.

9.2 Projet expérimental

Une équipe d'enseignants de mathématiques et de sciences de l'ingénieur envisage de proposer un enseignement d'exploration actuellement inexistant : initiation aux sciences du numérique.

Il s'agit donc là de demander une dérogation, au titre de l'article 34 de la Loi d'orientation scolaire.

Un résumé de ce projet est présenté en annexe 6.

Ce projet ne pourrait être mis en place que si une information préalable des collègues et des élèves est faite. Il est donc proposé de demander à la commission académique de juin 2011 de donner un premier avis non définitif, le dossier définitif serait alors présenté l'an prochain, une information préalable et conditionnelle pourrait être faite

Le conseil donne un accord unanime pour que ce dossier soit présenté à la commission rectorale.

9.3 Section européenne

M. DANTHEZ, professeur d'histoire géographie, partira en retraite au cours de l'année 2011-2012. Son remplacement à la rentrée 2012 pourrait être l'occasion de modifier le profil du poste. Le lycée pourrait demander un PEP (Poste à Exigences Particulières) pour permettre le recrutement d'un enseignement habilité en langue de façon à ouvrir une section européenne.

M. DRÛ fait remarquer le danger d'élitisme lié à ce type de classes.

Cependant le déficit de telles classes sur le département est flagrant et des demandes sont régulièrement présentées par des parents. Par ailleurs, une section européenne au collège DURUY serait ainsi utilement complétée, sans que le recrutement soit limité à des élèves ayant suivi en collège une telle option.

Le conseil émet un avis de principe favorable à la poursuite de l'étude de ce projet et demande à ce qu'il soit soumis au vote au prochain CA, après qu'un temps de réflexion ait permis à tous de se positionner. Ce point sera donc décidé au conseil prévu en juin : les délais pour créer un PEP nécessitent en effet que cette décision soit formalisée dès la rentrée 2011.

9.4 Décoration chaufferie

Lors d'un précédent conseil, il avait été décidé le principe de la décoration par une peinture murale du mur de la chaufferie, face à ce qui est devenu l'entrée principale du lycée. Le conseil avait émis un avis favorable et demandé à ce que les projets soient soumis à un vote de l'ensemble de l'établissement.

M. CADILHON, professeur responsable du projet, a transmis un seul projet, non définitif..

L'ensemble comprendra un portrait de Victor DURUY, accompagné de symboles de divers enseignements : Bouton d'Or symbolisant le sport, équerres pour les sciences, dessin pour l'art et une phrase ou un stylo pour les lettres.

Le brouillon, à considérer comme très provisoire, est disponible auprès du Proviseur. La réalisation devrait maintenant être rapide.

9.5 Projet d'établissement

Une ébauche de projet d'établissement a été élaborée en conseil pédagogique et commission permanente. Elle est jointe en annexe 7. Le projet sera soumis à l'approbation du prochain CA. Les observations et compléments sont à transmettre au proviseur d'ici-là.

9.6 CESC

M. PEILLON propose au conseil de reporter au prochain CA le compte-rendu prévu des actions du CESC. Ce report permettra d'être plus complet et plus réceptif, compte-tenu de l'heure et de la densité de la présente séance. Accord du conseil.

Aucune autre question n'étant soulevée, la séance est levée à 20 heures 55.

Le secrétaire de séance
Mlle M. BEZELGA

Le Proviseur, Président
J. D. DAUX